

L'information financière des sociétés fermées
Commentaires
Juillet 2007

Premièrement, la distinction entre les sociétés fermées qui diffusent leurs états financiers à l'externe (principalement auprès de leurs banquiers) et celles qui ne le font pas (utilisation des états financiers à des fins fiscales ou de gestion) me semble effectivement très importante pour assurer l'efficacité de la normalisation comptable. La thèse doctorale que j'ai soutenue en 1999 démontre clairement l'hétérogénéité des PME en matière d'objectifs de la publication de leurs états financiers.

Pour ce qui est de la normalisation pour la première catégorie de sociétés fermées, le choix des IFRS avec traitements différentiels me semble plus intéressant pour les raisons suivantes :

- Apporte suffisamment de flexibilité pour permettre de répondre aux besoins de la majorité de ces entreprises, soit de rendre compte à leurs banquiers de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible. Ce qui est d'autant plus important que les banquiers sont clairement identifiés dans la documentation comptable comme les principaux utilisateurs externes des états financiers des sociétés fermées.
- Conserve la souveraineté de la normalisation comptable à l'organisme canadien pour la très grande majorité des entreprises (les sociétés fermées représentent au-delà de 95% des entreprises canadiennes). Ce permettrait de conserver une flexibilité qui est de nature à assurer l'adaptation continue rapide aux changements des besoins des intervenants canadiens dans ce contexte de sociétés fermées.
- Facilite l'enseignement des normes comptables en permettant la présentation d'un seul ensemble de bases de normes, avec des traitements différentiels justifiés par une plus grande efficacité et une plus grande efficacité pour rendre compte aux banquiers.

En espérant que ces brefs commentaires seront de nature à contribuer à cet important débat sur la normalisation comptable.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour des éclaircissements ou pour une demande de contribution supplémentaire à cet important enjeu pour la profession comptable et l'ensemble de la société canadienne.

Bien à vous.

Benoit.